

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

41/2025

Objet : Approbation des attributions de compensations définitives 2025

SEANCE JEUDI 23 OCTOBRE 2025

*L'an deux mille vingt cinq
Le 23 octobre à 19 heures*

*Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,
Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 16 octobre 2025 par courrier électronique*

Étaient présents :

Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT

Absents excusés :

Amandine HEBREARD pouvoir à Philippe AUPHAN

Absents : /

Pierre ALAMELLE a été désigné(e) comme secrétaire de séance

Suite à l'adoption du rapport de la CLECT du 07 juillet 2025, par les conseils municipaux des communes membres, à la majorité qualifiée, le conseil communautaire de Luberon Monts de Vaucluse a entériné les Attributions de Compensations définitives 2025 comme suit :

Communes	Attributions de compensation définitives 2025
Beaumes	141 552.84
Cabrières d'Avignon	188 065.93
Cavaillon	7 143 621.13
Cheval Blanc	999 994.01
Gordes	1 144 019.26
Lagnes	96 281.65
Lauris	532 617.41
Lourmarin	458 404.00
Maubec	261 611.24
Mérindol	126 022.19
Oppède	51 330.21
Puget	285 807.40
Puyvert	256 910.66
Robion	212 311.06
Taillades	276 194.35
Vaugines	134 509.77
TOTAL	12 309 253.11

Conformément au **1° bis du V de l'article 1609 nonies du CGI**, cette ~~délibération communautaire~~ nécessite une délibération concordante du conseil municipal de la commune concernée, approuvant le montant alloué et la révision libre des Attributions de Compensation.

En effet, les communes membres de la CLECT ont proposé au conseil communautaire d'utiliser cette méthode pour actualiser chaque année les charges transférées à LMV dans le cadre des compétences « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » et « Instruction des Autorisations du Droit des Sols ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020,

Vu le compte rendu et rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 07 juillet 2025,

Vu l'avis de la commission finances en date du 18 septembre 2025,

Vu la délibération du conseil communautaire du 09 octobre 2025 approuvant les Attributions de Compensations définitives 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de :

- **APPROUVER** la méthode de fixation libre des Attributions de Compensation et les actualisations des Attributions de Compensation communales pour le financement des charges transférées telles que mentionnées dans le rapport de la CLECT du 07 juillet 2025 ;
- **APPROUVER** le montant de l'Attribution de Compensation définitive 2025 proposée par le conseil communautaire à la commune de Vaugines ;
- **AUTORISER** la Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à effectuer, après approbation par la commune de l'attribution de compensation proposée dans le cadre de la fixation libre, les opérations comptables nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de Séance,

Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI



